

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Séance extraordinaire du conseil du 5 octobre 2015

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 5 octobre DE L'AN DEUX MILLE QUINZE à 19h00 à la salle du conseil située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles et à laquelle sont présents :

Présents : Messieurs Jean-Paul Rioux, Philippe Leclerc, Arnaud Gagnon et Mesdames Carmen Nicole, Nancy Lafond.

Absent : Monsieur Robert Forest

Formant quorum sous la présidence de Monsieur André Leblond, maire.

Est également présente à cette séance, Madame Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière.

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et il ouvre la séance à 19h00.

Cette séance extraordinaire fut convoquée au moyen d'un avis spécial tel que requis par le Code municipal du Québec, dont copie demeure aux archives de la municipalité. Ledit avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, incluant le membre absent, soit monsieur Robert Forest, afin de prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire.
2. Non-renouvellement du contrat du directeur général et secrétaire-trésorier.
3. Processus d'appel d'offres.
4. Dossier de 9309-7277 Québec inc.
5. Période de questions.
6. Fin de la réunion et levée de l'assemblée.

10.2015.205

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par monsieur Arnaud Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour du 5 octobre 2015.

10.2015.206

2. NON-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Attendu que tous les membres du conseil municipal se sont réunis en séance extraordinaire le 29 septembre 2015 en toute légalité, et ce, en vertu de l'article 157 du Code municipal du Québec et qu'un procès-verbal a été dressé au cours de ladite séance;

Attendu que cette résolution est liée à ladite séance extraordinaire qui a eu lieu le 29 septembre 2015 à 21h00 en la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles;

Attendu que le contrat de travail de monsieur Denis Ouellet directeur général et secrétaire-trésorier vient à échéance le 5 octobre 2015;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges de prendre acte de la fin du contrat de travail de monsieur Denis Ouellet à titre de directeur général et secrétaire-trésorier le 5 octobre 2015 et que celui-ci ne sera pas renouvelé. Que le titre de la présente résolution est remplacé par le titre suivant : **Fin du contrat du directeur général et secrétaire-trésorier.**

Que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges est en droit de s'attendre à ce que le code d'éthique et de déontologie soit respecté de la part de monsieur Denis Ouellet. Ainsi, tout document, matériel, fichiers informatiques ou autre effet appartenant à ladite municipalité doit demeurer sur place (au bureau municipal).

Que ledit procès-verbal de ladite séance extraordinaire dressé du 29 septembre 2015 au cours de ladite séance est inséré en annexe du livre des délibérations pour en faire partie intégrante.

10.2015.207

3. PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES

Il est proposé par madame Nancy Lafond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges affiche une offre d'emploi pour le poste de directeur(-trice) général(e) et secrétaire-trésorier (ère) dans le site WEB, les journaux, les regroupements et les médias sociaux.

4. DOSSIER DE 9309-7277 QUÉBEC INC.

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a reçu un courriel en date du 21 septembre 2015 (dont copie est annexée à la présente résolution) de la part du représentant de 9309-7277 Québec soit Me Dave Boulianne à l'égard des dernières conversations téléphoniques concernant le dossier de l'ancienne Usine Tembec;

Attendu que 9309-7277 Québec inc. s'engage à déposer au Tribunal administratif du Québec un désistement de sa requête portant le numéro TAQ : SAI-Q-207087-1502 une fois que les 7 conditions énoncées dans ledit courriel auront été remplies;

Attendu qu'il est demandé à la condition 6 ce qui suit :

«6 – La municipalité de Notre-Dame-des-Neiges émettra deux certificats de modifications de l'évaluation municipale de la propriété dont le matricule est le F 0227-89-0590.00 000 et qui correspond au 60-62 route du Sault, au montant de:

- 263 800\$ (11 100\$ pour le terrain et 252 700\$ pour la bâtisse) pour la période du 1er juin 2015 au 31 juillet 2015;
- 11 100\$ à compter du 1er août 2015;»

Attendu que la MRC les Basques est l'organisme municipal responsable de l'évaluation pour la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, dont de la préparation des différents documents à faire parvenir à Servitech Inc. en ce qui touche les modifications au rôle d'évaluation;

En conséquence, il est proposé monsieur Philippe Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges demande à la MRC des Basques de préparer la demande à propos de l'émission des certificats de l'évaluation de modification au rôle d'évaluation pour le matricule F 0227-89-0590.00 0000.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. FIN DE LA RÉUNION ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h44 minutes, l'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de monsieur Jean-Paul Rioux, la séance est levée.

Signé :

Danielle Ouellet,
Adjointe au directeur général et greffière

André Leblond, maire¹

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées